CHALAUTRE LA GRANDE

TAMBOUR

BIMESTRIEL FEVRIER / MARS 2016 **N°123**

EDITORIAL

Au même titre que la mairie, l'école ou l'église, la salle polyvalente est un lieu incontournable pour notre village.
« Salle polyvalente » voilà une dénomination qui pour certains pourrait paraître banale, très utilisée mais en réalité ce terme recèle bien des choses ! En effet presque immédiatement, lorsqu'on prononce ces deux mots, viennent à l'esprit : loisirs, détente, moments à partager, fêtes de famille, mariages, anniversaires...mais aussi lien social, lien entre générations si précieux.

En décidant cette réalisation, nous nous sommes tournés résolument vers l'avenir et nous avons envisagé le futur de notre commune de façon positive et enthousiaste. Vous avez pu constater au fil des « Tambour » que les manifestations dans cette salle ont été nombreuses depuis la fin des travaux : un marché de Noël organisé par Dance Passion, la distribution par la commune des jouets aux enfants de l'école et aux moins de 3 ans, une galette des rois, un loto et une soirée théâtrale organisés par les Amis de Saint Georges, un loto en faveur des malades d'Alzheimer, un autre loto organisé par le Football Club de Chalautre.
Comme vous voyez la vie communale est riche en événements depuis décembre et l'agrandissement de cette salle permet enfin d'accueillir tout le monde.

C'est avec un grand plaisir et j'ose le dire, avec une certaine fierté pour les élus, que nous avons inauguré cette salle agrandie et rénovée qui s'inscrira dans le temps, surtout en cette période si difficile de réduction importante des dotations de l'Etat.
Centre de vie et d'animation, elle permettra à toutes nos associations de se réunir lors d'événements festifs ou culturels qu'elles souhaiteront organiser. Nous en sommes heureux et souhaitons qu'elles continuent d'organiser des événements multiples et variés et que les familles chalautrières y trouvent un lieu adapté à leurs réunions.

Merci à notre député Christian Jacob, à notre sénatrice Colette Mélot, à nos deux conseillers départementaux Olivier Lavenka et Sandrine Sosinski, aux autres et plus particulièrement aux nombreux Chalautriers pour leur présence lors de cette inauguration.

Michèle Pannier

INAUGURATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Inauguration de la salle polyvalente avec de gauche à droite :
Colette MELOT, Christian JACOB, Michèle PANNIER, Sandrine SOSINSKI et Olivier LAVENKA

L'assemblée attentive pendant les discours

Ambiance conviviale et moments de partage autour du buffet

Rédaction: J-M DARGENT, M. PANNIER, F RAVION, A REGNAULT. **Crédit photo** : jpG Imprimé le 27/04/2016 par nos soins
Retrouvez TAMBOUR sur le site : www.mairie-chalautre-la-grande.com

Réunion du Conseil Municipal du 18 janvier 2016

L'an deux mille seize, le 18 janvier, 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sur la convocation qui lui a été adressée le 14 janvier 2016, sous la présidence de Mme Michèle PANNIER, Maire.
Étaient présents : Michèle PANNIER, Francis RAVION, Jean-Marie DARGENT, Eveline DION, Francis BALENGHIEN, Fabienne BENOIST, Claude MAUROUX, Benoît LAMOTTE, José PANNIER, Alain FAYOLLE, Antoinette REGNAULT, Marc JACOB, Alain COQUART formant la majorité des membres en exercice.
Absents non représentés : Yoann SIMARD et Lionel SIMARD.
Secrétaire : Benoît LAMOTTE

Madame le Maire a remis les colis de fin d'année aux employés de la commune.
Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2015 a été approuvé à l'unanimité.

Surtaxe eau potable
Il a été rappelé que les travaux de remplacement des branchements au plomb sont programmés pour cette année.
Considérant que la surtaxe communale eau potable d'un montant de 0,6860 € / m3 n'a pas été modifiée depuis 2001 et que l'évolution de l'inflation depuis 2001 est d'environ 25 % ;
Considérant qu'une augmentation de 25% de la surtaxe communale faite en une fois serait trop forte, le Conseil Municipal a décidé de fixer la surtaxe communale à 0,7890 € par m3 à compter du 19 janvier 2016 et a convenu d'étudier en 2017 un nouveau montant pour cette surtaxe communale.

Surtaxe assainissement
Considérant la prochaine réalisation de la station d'épuration du hameau des Chaises,
Considérant que la surtaxe communale d'assainissement d'un montant de 0,6098 € / m3 n'a pas été modifiée depuis 2001 et que l'évolution de l'inflation depuis 2001 est d'environ 25 % ;
Considérant qu'une augmentation de 25% de la surtaxe communale d'assainissement faite en une fois serait trop forte ;
Le Conseil Municipal a décidé de fixer la surtaxe communale d'assainissement à 0,7623 € par m3 à compter du 19 janvier 2016 et a convenu d'étudier en 2017 un nouveau montant pour cette surtaxe communale.

Pose d'un éclairage à l'entrée de la salle polyvalente.
Madame le Maire a présenté le devis de l'entreprise Chastragnat pour l'installation d'un hublot sur détecteur automatique au-dessus de la porte d'entrée du hall de la salle polyvalente. Ce devis s'élève à 320.76 € TTC. Le conseil Municipal a donné son accord pour la pose de ce matériel. Cependant un meilleur coût sera recherché.

Protection incendie d'Ordon et d'une partie du bourg : demande de subvention DETR.
Madame le Maire a rappelé que la volonté d'améliorer la défense incendie avait été étudiée en 2009 et qu'une demande de subvention DETR faite en 2015 pour Ordon n'avait pas abouti.
Elle a exposé qu'il conviendrait de reprendre ce dossier.
Considérant l'amélioration de la défense incendie comme primordiale, et une évaluation de la dépense à 28 238.90 € TTC, le Conseil Municipal a décidé le renforcement de la défense incendie tel qu'il est présenté, par l'implantation d'une citerne souple de 120 m3 à Ordon sur la parcelle de taillis D 293 d'une contenance de 3 a 44 ca dont l'acquisition serait possible et a demandé à Mme le Maire d'établir le dossier de demande de subvention de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,

Locations de salles
Après avoir entendu le rapport de la commission formée à cet effet, le règlement de location des salles communales a été établi et le Conseil Municipal a fixé ainsi les différents montants :

catégories	Salle polyvalente		Foyer rural	Petite salle (cantine)
Caution matériels	1000		400	1000
Caution ménage	100		50	50
Associations chalautrières	5 locations gratuites puis location 70 € les cautions sont à fournir dès la 1ère location			
	Gratuit tous les vendredis			
Associations hors commune	Le vendredi soir 70 €			
Particuliers chalautriers	1 jour	150 € + 1 €/personne	1 jour 55 €	1 jour70 €
	W.E	200 € + 1 €/personne	2 jours 80 €	2 jours 100 €
Habitants de la Communauté de communes	1 jour	230 € + 1 €/personne		
	W.E	330 € + 1,50€/personne		
extérieurs	1 jour	300 € + 1 €/personne		

Défense incendie du hameau des Chaises : demande de subvention D.E.T.R.
Considérant que ce projet de défense incendie est essentiel pour la protection du hameau notamment par la présence d'une exploitation agricole et d'un centre équestre
Considérant que l'installation d'un réservoir enterré conviendrait aux habitants qui s'opposaient nombreux à la pose d'une réserve en surface,
Considérant par ailleurs que l'aménagement des espaces verts inclus dans ce projet Contribuerait à l'embellissement de la place, et considérant l'évaluation de la dépense à 57 139.20 € TTC et la subvention possible d'un montant de 38 092.80 €,
Le conseil Municipal a décidé le renforcement de la défense incendie tel qu'il est a été présenté, par l'implantation d'un réservoir de 120 m3 enterré sur la place du hameau des Chaises, à proximité du n°2 et a demandé à Mme le Maire d'établir le dossier de demande de subvention de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,

Réunion du Conseil Municipal du 15 février 2016

L'an deux mille seize, le 15 février, 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sur la convocation qui lui a été adressée le 11 février 2016, sous la présidence de Mme Michèle PANNIER, Maire.
Étaient présents : Michèle PANNIER, Francis RAVION, Jean-Marie DARGENT, Eveline DION, Francis BALENGHIEN, Fabienne BENOIST, Claude MAUROUX, José PANNIER, Alain FAYOLLE, Yoann SIMARD, Lionel SIMARD, Alain COQUART et Marc JACOB formant la majorité des membres en exercice.
Absents ayant donné pouvoir : Benoît LAMOTTE à Fabienne BENOIST, Antoinette REGNAULT à Michèle PANNIER
Secrétaire : Yoann SIMARD

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 18 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

Remise de médaille d'honneur du travail
Madame le Maire a remis à Madame Nina Gosselin la médaille d'honneur du travail vermeil accordée par le Préfet de Seine et Marne.

Affaire JARRY: protocole transactionnel commune / SOFCAP
Madame le Maire a informé l'assemblée du résultat de la négociation faite au nom de la commune par le cabinet Landot et Associés avec la SOFCAP , Société Française de Courtage

Rédaction: J-M DARGENT, M. PANNIER, F RAVION, A REGNAULT. **Crédit photo** : jpG Imprimé le 27/04/2016 par nos soins
Retrouvez TAMBOUR sur le site : www.mairie-chalautre-la-grande.com

d'Assurance du Personnel dans le but d'obtenir un remboursement supplémentaire d'indemnités journalières versées à Madame Jarry.
Vu le protocole transactionnel proposé par la SOFCAP , considérant que le montant de 34 055 € est acceptable,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité a accepté le montant proposé et a autorisé Madame le Maire à signer ce protocole transactionnel,

Branchements au plomb
Suite au dépouillement des offres après négociation et notamment le classement final par lequel il ressort que l'entreprise B.I.R, 38 rue Gay Lussac 94438 Chennevières sur Marne, a la meilleure note pour le critère de prix des prestations (tranche ferme + tranche conditionnelle).
Le Conseil Municipal à l'unanimité, a autorisé Madame le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise B.I.R. et a dit que les crédits seront inscrits au budget M49/2016 pour 217 239€ TTC

Acquisition de rideaux de scène et d'une estrade
Considérant l'absence d'équipement scénique de la salle polyvalente, Madame le Maire a présenté le projet d'acquisition de rideaux de scène et d'une estrade et a évoqué la possibilité de solliciter une subvention sur la réserve parlementaire de Madame Anne CHAIN-LARCHER, Sénatrice de Seine et Marne.
Ayant vu les devis des entreprises Arnaud Diffusion : 6 318,28€ HT soit 7 581,94€ TTC, pour la fourniture et pose des rideaux de scène, et MEFRAN : 4 200€ HT soit 5 040€ TTC, pour l'estrade, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé la réalisation de ces travaux d'aménagement et d'équipement pour un montant de 10 518,28 € HT soit 12 621,94 € TTC et a demandé à bénéficier d'une subvention sur la réserve parlementaire aussi élevée que possible.

Acquisition de parcelle de taillis sis Ordon: Autorisation de signer l'acte authentique
Madame le Maire a rappelé la volonté de la municipalité d'améliorer la défense incendie. Elle a exposé que les consorts NODINOT ont donné leur accord pour céder leur parcelle située à Ordon, rue des Hautes Charmes. Elle a précisé que celui-ci conviendrait parfaitement de par sa situation à l'installation d'une citerne souple de 120 m^3.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a approuvé l'acquisition à l'amiable de cette parcelle au prix de 516€ et a dit que les crédits nécessaires à cette dépense (516€ + 1000€ de frais) seront inscrits au budget de l'exercice 2016.
Madame le Maire a été autorisée à signer tout document relatif à cette affaire et notamment l'acte authentique de cette acquisition.

Informations
L'assemblée est informée du versement prochain de la prime pour épuration au titre de 2014 de la station d'épuration s'élevant à 2299,55 €.

Il est rappelé que le Plan d'Occupation des Sols est devenu caduc. A compter du 1er janvier 2016, les règles générales d'urbanisme prises en application de l'article L 111-1 s'appliquent sur le territoire communal (retour au Règlement National d'Urbanisme).

Madame le Maire a informé l'assemblée de la signature par l'Architecte de Bâtiments de France de l'attestation totale de la Restauration du bras nord du transept de l'église St Georges: « ces travaux ont été réalisés à 100% et conformes aux prescriptions exigées par le service CRMH. »

Décorations de Noël : quelques incivilités ont été constatées (ampoules de la fontaine située devant la mairie volées, multiprise volée).

SALLE POLYVALENTE

Un peu d'histoire.

La première salle polyvalente a été voulue et réalisée en 1983 par l'équipe municipale dirigée par Suzanne Picard alors que la commune ne comptait qu'un peu plus de 300 habitants. D'une superficie totale de 233 m², elle n'admettait que 131 personnes.

L'augmentation progressive de la population a rendu cette salle quelque peu exigüe car lorsque Isabelle Gobron a été élue en 2008, nous comptions 690 habitants et avions 115 élèves à l'école.

Isabelle Gobron a donc élaboré avec Louis Prieur, architecte, un projet de rénovation et d'agrandissement de l'ancienne salle pour un montant évalué à 540 000€. Malheureusement le tragique accident de la route qui lui a ôté la vie a stoppé net son projet le 16 septembre 2011.

L'équipe municipale suivante, dirigée par Roger Patenère a un peu modifié le projet dont la réalisation n'avait pas commencé.

Le nouveau Conseil Municipal élu en 2014 a souhaité entreprendre ces travaux qui ont débuté en janvier 2015 et se sont terminés début décembre 2015. La superficie est passée de 233 m² à 486 m².
Nous n'avons pas touché à la cuisine qui avait déjà été réaménagée par Isabelle Gobron. Pour les handicapés, des toilettes ont été créés et à l'extérieur 2 places de parking.

Elle est belle cette salle, très lumineuse avec ses quatre fenêtres de toit et ses larges baies. Les murs sont en thermo-blocs composés d'un mélange de bois et de ciment avec un cœur de polystyrène. Elle s'inscrit dans le cadre du développement durable et des bâtiments basse consommation.
Le chauffage est assuré par une puissante pompe à chaleur. Deux radiateurs ont été conservés par précaution dans la zone cantine. Sur le plan phonique, elle répond aux normes actuelles et possède un système de coupure automatique au-dessus de 100 décibels.

Le montant total de l'ensemble, études, conception, suivi et construction s'élève à 780 000€ TTC.

Nous avons bénéficié d'un contrat rural financé d'une part par le Conseil Régional à hauteur de 135 000 € et par le Conseil Départemental à hauteur de 105 000 € D'autre part, nous avons aussi bénéficié de l'aide de Michel Houel, sénateur de Seine et Marne au titre de sa réserve parlementaire pour un montant de 8 000€ pour l'achat du mobilier: tables, chaises et chariots. Le reste de la dépense a été financé sur les fonds propres de la commune. Nous n'avons pas contracté d'emprunt.

Ce ne sont pas moins de 48 réunions de chantier hebdomadaires qui ont été tenues par l'architecte, les entreprises et les élus de la commission des travaux, pour mener ce beau projet à son terme. Merci à eux tous d'avoir assuré ce suivi indispensable.

Rédaction: J-M DARGENT, M. PANNIER, F RAVION, A REGNAULT. **Crédit photo** : jpG Imprimé le 27/04/2016 par nos soins
Retrouvez TAMBOUR sur le site : www.mairie-chalautre-la-grande.com

OPERATION ŒUFS DE PÂQUES

Cette année encore, malgré une météo pour le moins incertaine, l'opération œufs de Pâques a connu un beau succès avec une fréquentation en hausse sur le stade municipal et au presbytère.

Après les différentes énigmes résolues chacun a pu déguster les œufs bien mérités !
L'an prochain rendez-vous pour tous, petits et grands, au stade pour une nouvelle formule.

Photo de groupe avant le départ

LOTO DE L'ASG ET LOTO DU FOOT

Le vendredi 11 Mars l'ASG a organisée son traditionnel loto suivi le 1er Avril par celui du foot avec pour chacun une participation satisfaisante.

A noter, qu'encore une fois, les deux manifestations se sont déroulées dans la bonne humeur sous la houlette de « Nénette ».

Nénette aux commandes pour le loto de l'ASG…..

…..Et la même pour celui du foot !

COURSE CYCLISTE COMMUNALE DIMANCHE 29 MAI

Cette année c'est la date du Dimanche **29 Mai** qui a été retenue pour l'organisation de la vingt et unième édition du prix de Chalautre cycliste.

Tout au long de la journée les épreuves se succèderont avec en tout début d'après-midi des courses réservées aux élèves des écoles de cyclisme de la région.
A cette occasion la circulation dans la Commune sera quelque peu perturbée (instauration de sens de circulation unique pour certaines rues etc….).

Nous vous demandons donc, compte tenu du risque lié à une telle organisation de porter une attention toute particulière à vos animaux domestiques et d'éviter, dans la mesure du possible, de stationner vos véhicules sur la chaussée empruntée par les coureurs.
Nous nous excusons par avance pour les éventuels petits désagréments créés aux riverains lors de cette manifestation et vous remercions pour votre compréhension.

Nota : Si vous souhaitez apporter votre contribution, sous quelque forme que ce soit (coupes, lots… ou tout simplement assurer la sécurité à un carrefour) à cette manifestation, vous pouvez prendre contact avec **Francis RAVION au 01/64/00/80/65 ou au 06/33/36/80/50**

MESSES

Dates des deux prochaines messes célébrées dans l'église Saint Georges de la Commune.

- Samedi 23 Juillet à 19h00
- Samedi 24 Septembre à 19h00

ETAT CIVIL

Mariage :
Elisabeth, Marie FOUCAUD-ROYER et Samia, Madeleine SAADOUNI le 21 Avril 2016

LES RENDEZ-VOUS

Commémoration du 8 Mai :
Rendez-vous devant la mairie à 11h00

Course cycliste communale :
Dimanche 29 Mai toute la journée

Repas des aînés :
Dimanche 5 Juin à 12h00

Kermesse scolaire :
Samedi 18 Juin à l'école

Rencontres de l'été :
Vendredi 24 Juin pour les habitants de Fouchères
Vendredi 1er Juillet pour les habitants des Chaises, de Puits-Jolly et de Puits-Froux
Vendredi 8 Juillet pour les habitants de Chalautre et d'Ordon

REMERCIEMENTS

Remerciements à Mesdames BAUDERE et MOITY pour le don de livres à la bibliothèque municipale.

Rédaction: J-M DARGENT, M. PANNIER, F RAVION, A REGNAULT. **Crédit photo** : jpG Imprimé le 27/04/2016 par nos soins
Retrouvez TAMBOUR sur le site : www.mairie-chalautre-la-grande.com